

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt deux, le 17 Janvier, à 18 heures, le Conseil Municipal est réuni en séance ordinaire au lieu habituel sous la présidence du Maire, Christian CLAVEL.

### Sont présent(e)s :

- M. Franck DUBIEZ
- Mme Marie-Anne PRINCE
- Mme Monique BARRAT
- Mme Madeleine CAZES
- Mme Fabienne MAJOUREL
- Mme Elisabeth BOUVET
- M. Christophe GROUSSET
- Mme Céline DESHONS
- M. Christian CLAVEL

### Sont absents excusés :

- M. Eric MALCOSTE
- M. Augustin VEILLARD-BARON

Le Maire, Président de séance, après avoir fait l'appel nominatif des présents constate que le quorum est atteint.

Le Conseil peut donc délibérer valablement.

Mme Fabienne MAJOUREL est nommée secrétaire de séance.

Mme Bavella SABATIER, secrétaire de Mairie assiste à la réunion.

L'ordre du jour est le suivant :

Le maire propose au conseil municipal de modifier l'Ordre du Jour en reportant à la prochaine réunion du conseil municipal la délibération concernant la délégation de maîtrise d'ouvrage au SMEG compte tenu qu'il n'a pas reçu le modèle de délibération souhaité par le SMEG.

Il propose également d'ajouter une délibération concernant la recherche d'un maître d'œuvre pour conduire l'opération de remplacement de la conduite en Amiante Ciment entre La Pieuzelle et le réservoir de Bourguet.

Accord à l'unanimité

L'OJ devient donc le suivant :

### - Approbation du compte-rendu du 22 Novembre 2021

### - DELIBERATIONS

#### - 1 - D. E. T. R. + CONSEIL DEPARTEMENTAL :

Projet 2022 demande de subvention pour le remplacement de la conduite AEP entre Les Pauses et La Laurède.

- 2 Autorisation de rechercher un maître d'œuvre pour les travaux de remplacement de la conduite AEP de la Pieuzelle au réservoir de mas de Bourguet.

-3 - SMEG : DELEGATION MAITRISE D'OUVRAGE ECLAIRAGE PUBLIC  
Reportée à la prochaine réunion du conseil municipal.

### **INFORMATIONS :**

- Carte communale : ouverture des plis
- **A.E.P.**
- Concours photos
- Recrutement contractuel « secrétaire Mairie »

### **DIVERS**

\*\*\*\*\*

Approbation du procès-verbal du 22 Novembre 2021 à l'unanimité.

### **- DELIBERATIONS**

#### **- 1 - D. E. T. R. + CONSEIL DEPARTEMENTAL :**

Projet 2022 demande de subvention pour le remplacement de la conduite AEP entre Les Pauses et La Laurède.

Début janvier nous avons reçu les domaines finançables par la D.E.T.R (dotation d'équipement aux territoires ruraux) parmi lesquels il y a les travaux sur les réseaux d'AEP existants. Mais la date limite des dépôts de demande de subvention est le 31 janvier 2022. Il propose de profiter de cette opportunité pour solliciter une aide pour remplacer la conduite d'eau posée en aérien il y a quelques mois, suite aux importantes fuites constatées sur la conduite enterrée et sur notre impossibilité de retrouver son tracé dans la châtaigneraie entre Les Pauses et La Laurède. Le gel du mois de janvier qui a perturbé le fonctionnement de la distribution de l'eau par cette conduite aérienne et les prévisibles chaleurs de cet été nous conduisent à ensevelir rapidement la partie d'environ 100 mètres actuellement aérienne. Le maire précise que la pose de cette conduite ne peut être réalisée avec des engins mécaniques courants compte tenu des nombreux arbres et surtout de la pente qui interdit la remontée d'une pelle mécanique de la Laurède jusqu'aux Pauses et qu'il n'y a pas de sortie par la Laurède.

L'Entreprise BARRAL-MUNOZ consultée et après visite des lieux propose un devis de 11 680 €. Le maire propose de s'appuyer sur ce devis pour solliciter des aides de l'Etat et du Département pour financer ces travaux

Financement :

D.E.T.R (Etat)	25% = 2920€
CONSEIL DEPART.	55% = 6424€
COMMUNE	20% = 2336€

**Approuvé à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**-2- RECHERCHE d'un MAITRE DOEUVRE pour conduire le projet de remplacement de la conduite d'AEP entre la Pieuzelle et le réservoir du mas de Bourguet.**

Le maire rappelle que cette conduite est en amiante ciment et a été posée au tout début des années 1960. Qu'elle est devenue très fragiles et très « fuyarde ». Ces problèmes ont été accentués après la réalisation des travaux de remplacement de cette conduite entre la Pieuzelle et Pont de Cévennes. La suppression des fuites dans la partie basse du réseau ayant eu comme prévu, une augmentation de la pression dans la partie amont conservée. La réparation de ces fuites sur l'AC impactent fortement le budget de fonctionnement d'AEP et des gênes aux abonnés. Le maire propose donc d'engager une opération conduisant à remplacer cette vieille conduite. Il prévise que ce chantier sera très perturbant pour la population du village et pour tous les utilisateurs de la RD 169 et notamment les scolaires. puisque une déviation sera mise en place par le col de Bantarde pour se rendre ou revenir de Saint Hippolyte du Fort. De plus pendant les travaux et pour assurer la continuité de la distribution de l'eau potable des conduites temporaires seront posées de part et d'autre de la chaussée avec des branchements provisoires vers les abonnés. Ce qui gênera encore plus les habitants du village.

Il demande donc au conseil municipal de lui permettre de rechercher un maître d'œuvre pour conduire les études puis les travaux pour cette opération dont une première estimation est d'environ 350 000 à 400 000 €HT. Il envisage de consulter les bureaux d'études suivants qui ont la compétence Adduction d'Eau Potable: CEREG, INFRAMED, RHONE-CEVENNES-INGENIERIE- AMEVIA.

**Approuvée à l'unanimité**

**- 3 - SMEG : DELEGATION MAITRISE D'OUVRAGE ECLAIRAGE PUBLIC**

.Délibération Reportée

\*\*\*\*\*

**INFORMATIONS :**

**- Carte communale : ouverture des plis en Mairie**

Mardi 18 janvier 2022 à 10 h seront ouverts les 2 plis reçus contenant les offres reçues en présence de M. Le Maire, Mme Céline DESHONS et Mme Fabienne MAJOREL. Mais tous les membres du Conseil qui souhaitent participer à cette opération seront les bienvenus. Le Maire signale qu'il a invité la DDTM à participer à cette opération mais que celle-ci a décliné l'offre mais se propose de nous apporter leur expérience si nous avons des difficultés à départager les offres.

**- A.E.P.**

Nos demandes de subventions à l'Agence de l'eau et au Conseil départemental pour le remplacement des dispositifs de traitement de l'eau actuellement au Chlore par des dispositifs UV aux réservoirs de Driolle et des Fourniels ainsi qu'au captage de vallon d'Esclafar pour un

montant estimé d'environ 120 000 € et pour la réalisation du Schéma Directeur d'Eau Potable (SDAEP) pour environ 120 000 € également sont passées devant la commission technique de l'Agence de l'eau et du Département et ont reçu un avis favorable. C'est une première étape indispensable pour pouvoir présenter nos projets devant la commission finances de ces organismes qui se tiendra en principe en avril 2022. Le maire rappelle que si toutes ces opérations sur l'eau potable sont conduites les unes après les autres et sans délais malgré leurs coûts très importants, c'est qu'il craint que la communauté de communes ne considère pas les projets de Cros comme étant prioritaires vu la faible population concernée lorsque le transfert de la compétence AEP aux EPCI prévue en 2026 sera effectif. Et de ce fait que nous nous trouvons dans une situation délicate lors des sécheresses que l'on nous annonce plus fréquentes et plus sévères ou lorsqu'il y aura des fuites d'eau.

- **Concours photos Cros en Images**

Le maire passe la parole à Frank Dubiez :

Le Jury s'est réuni le lundi 10 janvier 2022 en mairie pour découvrir et sélectionner « en aveugle » les lauréats de ce premier concours photos.

187 photos reçues déposées par 17 participantes et participants différents. Un regret c'est qu'il n'y ait pas eu de photographies présentées par des jeunes de moins de 16 ans. Par contre le nombre et la qualité des photographies proposées ont rendu difficile le travail des jurés.

Il présente la liste des gagnants et précise qu'ils seront avisés individuellement et que cette liste paraîtra sur le site de la commune et sur Panneau-Pocket

Pour un premier concours la satisfaction est là et comme prévu les lots des gagnants seront remis lors de l'exposition des meilleures photos que nous feront dans la salle polyvalente de la mairie cet été.

- **Recrutement contractuel « secrétaire Mairie »**

Le maire rend compte des démarches entreprises pour assurer le remplacement de Mme Bavela SABATIER qui a fait valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> avril 2022. Après avoir reçu 3 candidates ayant répondu à notre recherche engagée dès la fin octobre dont toutes avaient des qualités pour assurer ce travail compliqué divers et exigeant, son choix s'est porté sur Mme Laure MARTENS qui habite Saint Roman de Codières et qui connaît de ce fait un peu la commune de Cros. Comme nous l'avions fait lors de l'embauchage de Gaëtan DHOMBRES, notre employé communal, nous allons établir un contrat de 6 mois et qui si tout se passe bien conduira à un accès à la fonction publique territoriale d'abord comme stagiaire pendant un an puis comme titulaire. Son premier contrat se fera sur les bases du nouvel accord salarial signé en décembre 2021. Mme Martens a une formation comptable mais n'a jamais travaillé pour une collectivité territoriale. Elle sera donc embauchée sur l'Indice Im 340 mais sa rémunération sera calculée sur l'indice 343.

**DIVERS :**

***Verger des Sauvages :***

M. Christophe GROUSSET nous informe de la fin des travaux de plantation et de signalétique au Verger, l'accès reste pour le moment verrouillé pour éviter les dégradations.

Une journée Porte Ouverte sera organisée au Printemps avec la Population autour d'un repas partagé - si les conditions sanitaires le permettent -.

***Patois local :***

Mme Céline DESHONS émet le souhait de réunir nos Anciens qui parlent encore le patois, Pour partager et transmettre cette mémoire cévenole. Un avis sera lancé par nos moyens de communications habituels pour rechercher les personnes intéressées par ce sujet et permettre de conserver ce qui est notre patrimoine.

***Cimetière :***

Mme Madeleine CAZES émet le souhait de voir réaliser un columbarium dans l'enceinte du cimetière. Le maire constate vu l'augmentation du nombre de crémation nous nous devons de penser à créer un columbarium mais que d'une part cela coûte très cher et donc que les tarifs des concessions dans le columbarium devront être adaptées.

***Prochaines délibérations du Conseil Municipal :***

M. Le Maire nous informe des prochaines discussions à avoir sur le prix de l'eau, l'assainissement et les concessions des cimetières. Pour ces dernières les tarifs n'ont pas évolués depuis 2001. Il en est de même pour les taux des impôts locaux votés par la commune qui n'ont pas évolué depuis 2014 alors que tout a augmenté et que les aides ou compensations de l'Etat ont baissé.

***Elections Présidentielles et Législatives :***

M. Le Maire nous rappelle que la présence des membres du conseil municipal pour la tenue du bureau de votes est une obligation à laquelle on ne peut déroger qu'en cas de forces majeures. La durée de présence au bureau si tous le conseil est présent sera de 2H30 par journée d'élection.:

Election Présidentielle

1<sup>er</sup> Tour 10 avril 2022

2<sup>ème</sup> Tour 24 avril 2022

Elections Législatives

1<sup>er</sup> Tour 12 juin 2022

2<sup>ème</sup> Tour 19 juin 2022

Afin de faciliter l'organisation de ces journées le maire demande à ce que chacune et chacun fasse parvenir son choix d'horaires sachant que comme d'habitude on ne pourra satisfaire tout le monde.

L'ordre du jour étant épuisé, plus de question n'étant posée ni d'intervention demandée, Le Maire clos la séance à 20h.

La secrétaire de séance.  
Fabienne Majourel .

